



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du lundi 28 avril 2014

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 15/04/2014

Présents : 10

*L'an deux mille quatorze et le vingt huit avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),*

Votants: 11

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis
ROCHE, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc
GERVAIS, Romain LABICHE, Michèle MERCIER, Régine
DELAGE, Solange PARAGE

Secrétaire de séance:
Romain LABICHE

Représentation: GAILLARD Gregory par MAUBRUN Evelyne

Excusés:

Absents:

Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2014 au Conseil Municipal.

Section de fonctionnement BP 2014 :

- Concernant le personnel pour cette année :
 - Depuis novembre 2013 Madame GAILLARD Christelle est titularisée à raison de 12h00 hebdomadaire,
 - A partir du 1er mai Monsieur ROCHE Vincent est titularisé à raison de 17h30 hebdomadaire,
 - Le contrat de Monsieur Chatain Jean-Louis s'arrêtera le 30 avril 2014.

Dépenses de fonctionnement = 121 565,48 €

Recette de fonctionnement = 121 565,48 €

Section d'investissement BP 2014 :

- Nous prévoyons d'acheter un nouveau lave vaisselle pour la salle des fêtes ainsi qu'un photocopieur pour le secrétariat.
- Des travaux de voirie sont prévus sur la route de Labadias et Puymasson nous envisageons également d'aménager le carrefour du bourg et Ferdinas en dessous de l'église.
- Il est prévu de continuer les travaux dans le logement au 1er étage de la mairie.

Dépenses d'investissement = 101 962,63 €

Recette d'investissement = 101 962,63 €

Résultat du vote : **Adopté**

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Taux des taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de fixer les taux des taxes directes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes et de garder les taux suivants :

- T.H = 7,34 %
- F.B = 6,87 %
- F.N.B = 23,91 %
- C.F.E. = 15,71 %

Résultat du vote : **Adoptée**

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Désignation des délégués du Syndicat Mixte de la Fourrière

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant au syndicat de la fourrière.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

- **Titulaire** : Patrice Dominici
- **Suppléant** : Evelyne Maubrun

Délégués du SIEAP

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection des délégués au SIEAP de Saint Germain de Montbron.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégués titulaires : - M. ROCHE Francis
- M. LABICHE Romain

Délégués suppléants : - Mme DELAGE Régine
- M. GERVAIS Jean-Luc

Remplace et annule la délibération DE_2014_009 du 28/03/2014

Désignation du délégué d'AGEDI

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection du délégué d'AGEDI.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Délégué titulaire : - M. DOMINICI Patrice

Désignation des membres du CCAS

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder au renouvellement des membres du CCAS

Le conseil Municipal désigne :

- M. DOMINICI Patrice, Président
- Mme PARAGE Solange
- Mme MAUBRUN Evelyne
- Mme DELAGE Annette
- Mme VERLHAC Brigitte

Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

DESIGNE :

Président de la commission d'appel d'offres : M. DOMINICI Patrice, Maire

Les délégués titulaires sont :

- Mme MERCIER Michèle
- M. ROCHE Francis
- Mme VERLHAC Brigitte

Les délégués suppléants sont :

- M. LABICHE Romain
- Mme DELAGE Annette
- Mme MAUBRUN Evelyne

Représentant de la défense

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément aux directives de Mr le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants, le conseil municipal doit désigné un représentant en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à s'occuper du recensement militaire, de la nouvelle réserve citoyenne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne : M. DOMINICI Patrice

Désignation d'un titulaire à l'ATD16

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux

établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu l'article 10 des statuts de l'ATD16 qui prévoit que chaque collectivité désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **DESIGNE, Mme MAUBRUN Evelyne**, comme la représentante titulaire à l'Agence.

Commission Communale des Impôts Directs 2014

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux nouvellement installés de procéder à l'élection des délégués titulaires et des suppléants pour la commission communale des impôts directs pour l'année 2014.

Le conseil Municipal procède au vote et déclare élus les délégués suivants :

Propriétaires de la Commune

Titulaires :

Trouillaud Francis (Ferdinas)
Roche Bérandère (Les Breuilles)
Gaillard Grégory (La Ferrière)
Cabaret Jeanne (Ferdinas)
Labiche Romain (Puymasson)
Delage Annette (Faurias)
Donnary Albert (Le Bourg)
Parage Solange (La Voute)

Suppléants :

Duclaud Eric (Chevalerias)
Siri Jean-François (Ferdinas)
Mavairaud Odette (Ferdinas)
Marsaud Raymond (Le Maine au Clair)
Constanceau Marie-Jeanne (Le Rocher)
Gervais Jean-Luc (Chevalarias)
Charrière Patrick (Le Bourg)
Maubrun Evelyne (Puymasson)

Propriétaires hors commune

Titulaires :

Boutaudon Jean-Pierre (Route de Dirac 16380 Garat)
Combeau Jean-Claude (Marthon)

Suppléants :

Mercier Michèle (13 rue de Hourtin 33000 Bordeaux)
Bouchaud Annie (St Sornin)

Propriétaires bois (sur la commune)

Titulaires :

Vigier Gérard (Le Bourg)

Delage Gérard (Faurias)

Suppléants :

Parant Emile (Le Breuil)

Chevalarias Marie-Pierre (Le Maine au Clair)

Création d'emploi (statutaire ou non titulaire)

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe à temps non complet à raison de 17h50 hebdomadaires à compter du 1 mai 2014. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de 2eme classe. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'espace vert. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique de 2eme classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote : **Adoptée**

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Questions diverses

1) Le logement communal :

Le nouveau logement communal est en cours de travaux, le maire souhaite aborder avec le Conseil Municipal le montant du loyer. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à 230€ par mois sachant que le logement communal occupé par Madame Delage est de 337,71€ par mois. Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer à 250€.

2) La voirie :

L'entreprise Colas nous à fait une estimation concernant les travaux suivant :

- Les travaux concernant le carrefour qui relie le Bourg et Ferdinas sont estimés à 2 675€
- L'aménagement du bourg (carrefour église) est estimé à 5 100 €

3) Les élections Européennes :

Les élections Européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014. Le Maire demande aux élus de tenir une permanence de 2h30 au bureau de vote.

4) Le Député :

Monsieur le Député, Jérôme Lambert tiendra une permanence à la mairie de Mainzac le jeudi 15 mai 2014 à 17h. Toute personne souhaitant le rencontrer devra prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie de Mainzac au 05.45.23.00.03.

5) Organisation du repas de aînés :

Cette année le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 juin à 12h00 à la salle des fêtes de Mainzac. Le repas ne devrait pas excéder les 22€ par personne.

6) Les autres dates à retenir :

- le jeudi 8 mai 2014 à 11h cérémonie au monument aux morts
- le samedi 26 juillet à 11h00 messe suivi d'un pique nique à la salle des fêtes de Mainzac organisé le Père Jean-Paul

Clôture de la séance à 22h00